



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 avril 2012
19 heures 00

SL/MG

N° 001344

Service Ressources
Humaines -
Recrutement d'un
étudiant stagiaire
chargé de l'aide à la
mise en place de
l'agenda 21

Affiché le :

Le mercredi 11 avril 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

La collectivité d'APT souhaite recruter un stagiaire qui participera à la mise en place de l'agenda 21.

Les missions du stagiaire peuvent se résumer comme suit :

1/ Phase diagnostic

- Réalisation d'un état des lieux à partir des documents existants, d'un travail de collecte statistique et de l'information fournie par les services de la collectivité et des autres collectivités locales (CCPA, PNRL, SCOT, etc.).
- Rédaction d'un rapport de synthèse du diagnostic croisant les apports techniques de l'état des lieux du territoire, les apports prospectifs de la concertation et une analyse des principales problématiques mises à jour (atouts, faiblesses, opportunités, menaces).
- Présentation du diagnostic.

2/ Phase stratégie locale de développement durable et programme d'actions

- Aide au pilotage du programme et aide aux élus pour identifier les orientations stratégiques à partir du diagnostic partagé, en cohérence avec les documents de planification existants.

Le stage sera effectué par un étudiant en master (bac + 4 ou bac + 5). La période de stage est prévue du 23 avril 2012 au 7 septembre 2012.

Le stagiaire ne sera pas lié avec la collectivité qui l'accueille par un contrat de travail et ne pourra pas prétendre à un salaire. Toutefois et conformément à l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006, une gratification est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs. Le montant de la gratification est laissé à l'appréciation de la collectivité.

Il est donc proposé, compte tenu des missions demandées au futur stagiaire et de la durée du stage, de lui verser une gratification qui correspondra à 12,5 % du plafond de la Sécurité Sociale, soit 378.88 euros brut par mois. Il n'y aura pas de cotisations patronales sur cette gratification.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

APPROUVE, la proposition de Monsieur le Maire de recruter un stagiaire chargé de l'aide à la mise en place de l'agenda 21, du 23 avril 2012 au 7 septembre 2012.

AUTORISE, Monsieur le Maire à verser une gratification à ce stagiaire d'un montant mensuel brut de 378.88 euros.

DIT, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**